

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	10
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°5 du 6 juillet 2023
Délibération n°8 de la séance (2023-43)

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents ou représentés :

Secrétaire de séance : Céléna MONDON

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

Objet : Commissions communales : désignation de nouveaux membres

Vu la délibération n°2020-29 du 11 juin 2020 ;

Vu le tableau des commissions communales de la Commune de Prunières ;

Monsieur le Maire rappelle qu'en début de mandat l'assemblée a créé différentes commissions communales afin que les élus puissent travailler sur les différentes thématiques intéressant la commune.

La Commission communale chargée de l'agriculture, de la forêt, de la montagne et de l'environnement était initialement composée de : Martine MARSEILLE, Pierre DOUSSOT, Michel De Rancourt et Didier MERAULT.

Suite à la démission de Monsieur MERAULT, il convient de désigner un autre membre au sein de cette commission.

De plus, il est proposé que Madame Céléna MONDON, au regard de son investissement sur la thématique puisse être membre de la Commission chargée de l'information, de la communication, des cérémonies et de l'animation communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

10 voix Pour

0 abstention

0 voix Contre

- **Désigne** Monsieur Jacques BILLON-TYRARD membre de la commission chargée de l'agriculture, de la forêt, de la montagne et de l'environnement.
- **Désigne** Madame Céléna MONDON membre de la commission chargée de l'information, de la communication, des cérémonies et de l'animation communale.

Le tableau des commissions communales sera mis à jour.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Le Secrétaire de séance
Céléna MONDON



Prunières, le 11 juillet 2023

Le Maire

Jean-Luc VERRIER



Accusé de réception en préfecture
005-210501000-20230706-2023-43-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.